



DECISION N° 000008/D/MINEE/PRSEC-PforR/UCP/SPM/2026 DU 25 MARS 2026
Portant attribution de la Lettre de Marché passée après Demande de Cotations
N°000001/DC/MINEE/PRSEC-PforR/UCP/CSPM/2026 du 05 février 2026, pour la
fourniture et l'installation du mobilier de bureau au sein de l'Unité de Coordination du
Programme de Réformes du secteur de l'Electricité au Cameroun.

LE COORDONNATEUR DU PROGRAMME DE REFORMES DU SECTEUR DE
L'ELECTRICITE AU CAMEROUN,

- Vu la Constitution ;
- Vu La Loi N°2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des autres Entités Publiques ;
- Vu la Loi N°2025/012 du 17 décembre 2025 portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2026 ;
- Vu la Loi n° 2018/011 du 11 juillet 2018 portant code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun
- Vu le Décret n°2012/501 du 07 Novembre 2012 portant organisation du Ministère de l'Eau et l'Energie ;
- Vu le Décret n°2012/075 du 08 Mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
- Vu le Décret n°2012/076 du 08 Mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N°2001/048 du 23 Février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
- Vu le Décret n°2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- Vu le Décret n°2021/7341/PM du 13 octobre 2021 fixant les règles régissant la création, l'organisation et le fonctionnement des Programmes et Projets de Développement ;
- Vu l'Arrêté n°020/PM/CAB du 19 Mars 2024 portant création organisation et fonctionnement de l'Unité de Coordination du Programme de Réformes (PforR) dans le Secteur de l'Electricité au Cameroun ;
- Vu l'Arrêté n°0001/A/MINMAP du 11 janvier 2024 portant création d'une Commission Spéciale de Passation des Marchés auprès du Programme Axé sur les Résultats (PforR) ;
- Vu la Circulaire N°0001877/C/MINFI du 31 décembre 2025 portant Instructions relatives à la l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2026 ;

Considérant la Convention de Financement relative au Programme de Réformes du Secteur de l'Electricité au Cameroun, signée le 20 novembre 2023 entre la République du Cameroun et l'Association Internationale pour le Développement (AID) ;

Considérant la Demande de Cotations N°000001/DC/MINEE/PRSEC-PforR/UCP/CSPM/2026 du 05 février 2026, pour la fourniture et l'installation du mobilier de bureau au sein de l'Unité de Coordination du Programme de Réformes du secteur de l'Electricité au Cameroun ;

Considérant la proposition d'attribution de la Commission Spéciale de Passation des Marchés datée du 25 février 2026 ;

Considérant les nécessités de services,

DECIDE :

Article 1^{er} : Le fournisseur ci-après cité est déclaré attributaire de la Lettre de Marché passée après Demande de Cotations Demande de Cotations N°000001/DC/MINEE/PRSEC-PforR/UCP/CSPM/2026 du 05 février 2026, pour la fourniture et l'installation du mobilier de bureau au sein de l'Unité de Coordination du Programme de Réformes du secteur de l'Electricité au Cameroun :

Nom et adresse	Montant HTVA en F CFA	Montant TTC en F CFA	Durée
ETS GRAND-MERE Face Obala Cameroun Tél. : (+237) 699 99 93 02 E-Mail : nadine.mbezele1@onyx-as.com	8 384 000	9 997 920	Trente (30) jours

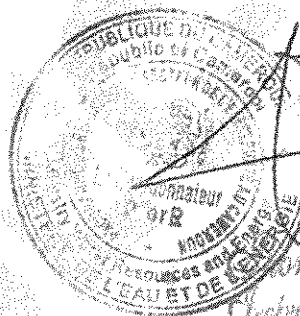
Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

Yaoundé, le 25 MARS 2026

**LE COORDONNATEUR DU PROGRAMME DE REFORMES
DU SECTEUR DE L'ELECTRICITE AU CAMEROUN**
(Maître d'Ouvrage Délégué)

Ampliations :

- MINMAP (pour Information) ;
- ARMP (pour Publication) ;
- MINEE ;
- CSPM-PforR ;
- Archives/Chronos



Serge
Ingénieur en Technique Industrielle
Maître en Administration des Entreprises